

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

PROTOCOLE DE NAGOYA SUR APA

DIRECTION NATIONALE DU PROJET APA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

CONVENTION ON BIODIVERSITY

NAGOYA PROTOCOL ON ABS

NATIONAL DIRECTORATE OF ABS PROJECT



Projet " Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun."

TERMES DE REFERENCE CONSULTATION N°03

Élaboration d'un manuel du processus de négociation des Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA)

Référence dans le PTA 2024 : activité 13, 18, 19, 69

I. Contexte

Conformément aux obligations en matière d'accès et de partage des avantages, les Etats Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté en Octobre 2010 le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques (RG) et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA), et est entré en vigueur en 2014.

En 2016 le Cameroun a ratifié le Protocole de Nagoya sur l'APA et a adopté en 2021 la loi n° 2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées (CTa) et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation ; et en 2023, le décret N°2023/07526 du 06 octobre 2023 fixant les modalités d'application de ladite loi.

Dans l'optique de favoriser son application, le Protocole de Nagoya sur l'APA met un accent sur le renforcement des capacités. Dans son article 22, il engage les parties, entre autres à (i) développer la capacité de négocier des conditions convenues d'un commun accord (CCCA), (ii) promouvoir l'équité et de la justice dans les négociations, de ces CCCA.

Dans le déroulement d'une procédure APA, le fournisseur et l'utilisateur éventuel d'une RG ou des CTa doivent tous deux participer de bonne foi aux négociations portant sur l'APA. Un manque de confiance entre les parties qui participent à une négociation portant sur l'APA, réduira les possibilités d'atteindre un accord satisfaisant qui leur profitera mutuellement. Les négociations portant sur l'APA étant complexes, les parties en négociation doivent s'entourer de certaines compétences spécifiques pour négocier et prendre des bonnes décisions. D'où la nécessité pour elles de disposer d'un manuel

qui servirait d'outil d'orientation et de formation sur les contrats APA et la bonne approche pour leur négociation.

Dans le cadre des projets pilotes APA, plusieurs CCCA ont été négociés entre certaines communautés et des utilisateurs, dans une approche de learning-by-doing. Plusieurs guides réalisés dont le guide du fournisseur, le guide de l'utilisateur, et autres guides des bonnes pratiques d'utilisation des RG. Ces guides ont le mérite d'informer le fournisseur et l'utilisateur sur les procédures. Toutefois, la négociation est un art qui demande des connaissances élargies et des aptitudes qui vont au-delà de la maîtrise des procédures. A cet effet, un manuel du processus de négociation serait un outil important pour fournir des informations et des instructions plus détaillées et pour capitaliser les leçons apprises de ces initiatives pilotes pour guider la procédure de négociation aussi bien pour les communautés locales et autochtones que pour les membres de la Taskforce APA du MINEPDED et du Comité National APA.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer le cadre APA au Cameroun, le projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaînes de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun », a été approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le dit projet vise à soutenir l'opérationnalisation du cadre national d'APA, en permettant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées de manière à générer des avantages économiques nationaux et locaux tangibles grâce à leur utilisation commerciale de manière juste, équitable et durable.

Ainsi, la composante 1 du projet sus évoqué porte sur la mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel en matière d'APA. Dans le cadre de l'implémentation de ladite composante, il est prévu de développer des manuels pour guider le processus de négociation, à l'usage des communautés locales et de la Taskforce APA. Les présents Termes de Référence sont élaborés pour répondre à cette problématique. Le projet recherche un consultant pour élaborer et réaliser cette prestation.

II. Objectif

L'objectif de cette prestation est double :

- évaluation de l'état des lieux des processus de négociation actuels comme étude de cas afin de tirer des enseignements et de partager les meilleures pratiques ;
- élaborer un manuel du processus de négociation des Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) au Cameroun.

III. Résultats

- un état des lieux des processus de négociation actuels est réalisé et des enseignements tirés et les meilleures pratiques à partager sont identifiées ;
- un manuel du processus de négociation des Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) au Cameroun est élaboré et adopté ;

IV. Livrables et calendrier

Livrables	Date limite
Livrable 1 : Sur la base de la documentation fournie par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), le consultant proposera une note méthodologique et un calendrier de réalisation de la prestation, et les outils de collecte des données. Ces documents seront soumis pour amendement et validation par l'UGP.	Au plus tard 01 semaine après la signature du contrat.
Livrable 2 : un rapport sur l'état des lieux des processus de négociation actuels ressortant les enseignements tirés et les meilleures pratiques à partager les	Au plus tard 02 semaines après la validation de la méthodologie.
Un manuel du processus de négociation des Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA).	03 semaines après la soumission du livrable 2
Un rapport de l'atelier de validation du manuel.	02 semaines après la soumission du manuel

VI. Méthodologie

L'approche méthodologique qui sera validée par l'équipe du projet prendra en compte les étapes suivantes :

Préparation

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet. A cet effet, avant le démarrage de la mission, il devra élaborer son approche méthodologique devant permettre l'atteinte de l'objectif visé.

Revue documentaire

Le consultant procèdera à une revue documentaire portant sur les manuels, guides et autres outils pertinents existants, comprenant de manière non limitative les lignes directrices APA, le guide du fournisseur, le guide de l'utilisateur, la Loi APA et son décret d'application, les CCCA déjà signées, etc. La synthèse qui en découlera devra ressortir les leçons apprises des expériences antérieures de négociations de CCCA.

Consultation des parties prenantes

- organiser les réunions de consultation avec les représentants des Communautés locales et autochtones ayant déjà négocié des CCA ;
- élaborer d'un draft de manuel de négociation ;
- faciliter l'atelier de relecture et de validation du manuel.

Elaboration du contenu du manuel

Le manuel devra être conçu de manière à :

- éclairer les cibles sur le mécanisme APA, et sur les étapes clés d'une procédure APA au Cameroun ;
- éclairer les cibles sur les éléments clés d'un contrat APA ou CCCA ;

- décrire les éléments importants du processus de négociation ;
- énoncer les principes et règles à respecter par les cibles dans le cadre des négociations;
- déterminer les parties prenantes locales et externes au processus de négociation ;
- présenter un modèle de CCCA ;
- etc.

X. Profil du consultant

Les candidats doivent :

- justifier d'un diplôme minimum Bacc + 5 en droit avec une spécialisation dans les domaines suivants : droit de l'environnement, développement international, droit des affaires, droit des peuples autochtones, éthique et droit de la propriété intellectuelles ;
- une formation complémentaire en négociation, médiation ou gestion de projet serait un atout ;
- justifier d'une expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, et en particulier dans les questions relatives à l'APA ;
- justifier d'une expérience significative dans les négociations de contrats et l'accompagnement des communautés locales et autochtones ;
- justifier d'une expérience sur les politiques nationales et internationales en matière de biodiversité, biocommerce et de propriété intellectuelle.

XI Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué de :

- une lettre de motivation détaillée faisant ressortir vos capacités spécifiques qui vous aideront à réussir votre mission, ainsi que votre intérêt pour cette mission;
- les copies certifiées du ou des diplômes datant de moins de trois mois;
- un justificatif des expériences antérieures;
- une proposition technique comprenant la méthodologie de réalisation de la mission;
- un Curriculum Vitae (CV) actualisé, paraphé, et signé;
- un dossier administratif comprenant une photocopie de la CNI, un Numéro d' Identifiant Unique et un Relevé d'Identité Bancaire ;
- une offre financière.

XII. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 20 hommes/jours étalés sur une période de 2 mois.

Date : 06 MAI 2024

Approuvé par :



*Dr. Dingom Aurélie
Taylor Patience*